DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): M. GERARD GAZAY

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 25 Mars 2016

OBJET: Aide aux entreprises - Soutien à une entreprise innovante dans le cadre du Fonds d'Innovation Marseille Provence (FIMP)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint.

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé, dans le cadre du Fonds d'Innovation Marseille Provence :

- d'accorder à l'entreprise Djubee une subvention d'un montant de 36 000 €,
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer la convention dont le projet est annexé au rapport, ainsi que tous les documents y afférents,
- de procéder à l'affectation de crédits précisée dans le rapport.

La dépense globale correspondante, soit 36 000 €, sera financée sur l'autorisation de programme 2002-10207E et les crédits de paiement inscrits au budget départemental 2016 au chapitre 204, fonction 93, article 20421 dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée